



Paysans et seigneurs à travers des registres fiscaux : des terres et des redevances

Œuvre d'art ou documentaire ? La page de garde du terrier de Mittelhausen

- 1. Repérer et présenter le document** (nature, date, producteur, lieu de conservation...). Inscrire les renseignements dans la partie grisée ci-dessous.



8 E 297/1

Terrier de Mittelhausen (frontispice), 1715, Archives départementales du Bas-Rhin

2. Décrire

- Le paysage : faites le croquis de cette illustration dans le cadre ci-dessous et inscrivez une légende en vous servant des termes suivants : château, villages, champs, prés, vergers...
- Les hommes : identifiez et nommez les différents travaux des hommes numérotés sur l'image (partie en grisé)

Les travaux des hommes

1. un paysan conduit un double attelage de chevaux tirant un tombereau (véhicule agricole destiné à contenir un matériau en vrac comme la paille, la terre...)

Une paysanne mène un âne bâté (avec une selle grossière)

Au premier plan une tente abrite du soleil et de la pluie un homme (tabellion) qui enregistre avec son aide dans le registre les mesures faites par les arpenteurs.

Les arpenteurs mesurent les parcelles en plantant des jalons.

3. Donner du sens à l'illustration

- Quel est le rôle de ce registre ? Pourquoi l'arpentage est-il un acte essentiel ?
- Quels autres renseignements l'illustration apporte-t-elle à l'historien ?
- La représentation de ce moment peut-elle être considérée comme une œuvre d'art ?

Ce registre fiscal ou terrier est la description foncière d'un village, lieu-dit par lieu-dit, avec indication de la surface du propriétaire ou du tenancier et des revenus liés. Il est dressé à la demande d'un seigneur qui redoutent que les « locataires » des parcelles de sa seigneurie négligent de payer leurs redevances et se fassent passer après plusieurs générations pour des propriétaires.

L'arpentage joue un rôle essentiel car il définit avec précision les dimensions de chaque parcelle et par là les redevances dues.

L'illustration apporte aussi des informations sur l'organisation d'un paysage rural au XVIII^e siècle : champs, vergers, chemins, ruisseau, château, village.... Il donne aussi des informations sur le travail des paysans : bêtes de somme utilisées, attelage... Il montre aussi comment travaillent les arpenteurs.



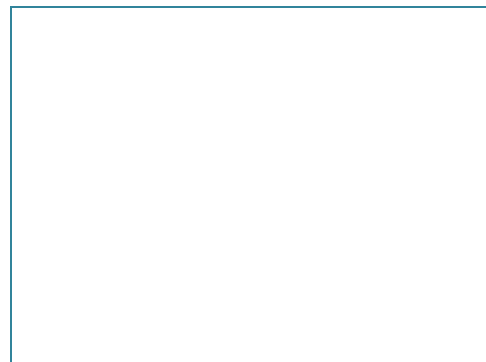
Paysans et seigneurs à travers des registres fiscaux : des terres et des redevances

Les impôts, pierre angulaire du pouvoir seigneurial

? Qui suis-je ?

a) Indispensable au seigneur pour faire valoir ses droits, j'ai été rédigé au XIV^e siècle et je suis présent dans la première partie de l'exposition.

Le scribe qui m'a rédigé m'a orné d'une lettrine.



En vous servant de l'observation du document et de la notice complétez le texte ci-dessous

Je suis un du comté de
J'indique le montant de l' i que les habitants doivent au

Dans la case ci-dessus, dessinez la lettrine. Que représente-t-elle ?

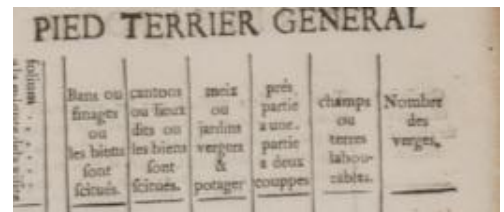


Pourquoi le scribe a-t-il orné ce document administratif ? Formulez une hypothèse ?



b) J'ai été élaboré pour la seigneurie du Ban de la Roche.

En vous servant de mon image, retrouvez-moi.



Qui suis-je ?

Quand ai-je été élaboré ?

Pourquoi le seigneur a-t-il demandé un nouveau registre ?

Comment s'appelle aujourd'hui mon lointain successeur ?

INFO+ Le cens : une redevance symbolique jalousement perçue

Le cens est une redevance due au seigneur par le propriétaire d'une terre. (censitaire: soumis au cens - Censive: tenure soumise au cens). Elle comprend la redevance sur les biens et les maisons (rente foncière : *bodenzins*). Ces droits ne sont pas très élevés mais ne sont pas rachetables. Ils sont payables en argent ou en nature. Le cens n'est que d'un maigre rapport pour le seigneur. Cependant, cette redevance étant la reconnaissance d'un droit éminent du seigneur, le cens est toujours jalousement perçu, parce que, dans son sillage, en découlent des droits substantiels sur les héritages et sur les transactions.

Les **terriers** existent depuis le Moyen âge. C'est un document fiscal établi à la demande du seigneur par un spécialiste du droit féodal appelé feudiste. Le terrier se présente le plus souvent sous la forme d'un ou de plusieurs très gros livres reliés. Ces derniers rassemblent les plans de toutes les parcelles de terrains, regroupées en fiefs qui dépendent du seigneur. Chaque parcelle est numérotée et à proximité est dressée une liste de tous les tenanciers, ce qui permet au seigneur ou à son régisseur de faire le compte exact de ce qui lui est dû, en argent ou en nature.

Beaucoup de terriers ont été réalisés juste avant la Révolution : en effet, à cette époque, beaucoup d'habitants ne payent plus leurs impôts seigneuriaux, prétendant que ces droits sont tombés dans l'oubli et qu'ils ne sont plus payés depuis longtemps, qu'ils ne savent pas combien il faut payer, que leur terrain ne dépend pas de leur seigneur ou qu'aucune preuve ne les oblige à payer ces droits.

Les revenus de la noblesse sont donc en baisse, alors que la crise économique aggrave la situation. C'est donc pour retrouver leurs revenus que des seigneurs font établir ces terriers, témoins de « la réaction seigneuriale » à la veille de la Révolution française.

D'après le dossier *1789 en Aunis et Saintonge*,
publication du service éducatif des Archives départementales de Charente maritime, septembre 2009